

3JC CONSULTING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 parvis Colonel Arnaud Beltrame - 78000 VERSAILLES
890 088 917 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 14 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze juin,
À seize heures,

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance par une lettre remise en main propre contre décharge, en date du 29 mai 2025.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.
Sont présents ou représentés :

1. M. Julien CHEVER, détenant 900 parts sociales ;
2. Mme Julie COMTE, détenant 100 parts sociales.

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 1 000 parts sur les 1 000 parts formant le capital de la société.

Monsieur Julien CHEVER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Il rappelle l'ordre du jour (transfert du siège social et modification des statuts) et dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport du Gérant ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

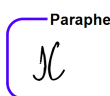
Le président donne ensuite lecture du rapport. Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du Gérant, de transférer le siège social du 12 parvis Colonel Arnaud Beltrame – 78000 VERSAILLES au 97 rue des Chantiers – 78000 VERSAILLES à compter du mercredi 4 juin 2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

DS


Paraphe


Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 97 rue des Chantiers – 78000 VERSAILLES.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M. Julien CHEVER en sa qualité de Gérant pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

Fait à VERSAILLES, le 14 juin 2025.

DocuSigned by:

1584402CF7C444A...

Julien CHEVER
Gérant Associé

Signé par :

BB4A36EDBDC546E...

Julie COMTE
Associée